

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les pré-inscriptions pour la rentrée scolaire qui suit ont lieu dès le 1er Octobre. Pour cela vous devez vous présenter avec :

- **le livret de famille,**
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf feuilles d'impôt),**
- **la pièce d'identité du responsable qui fait la démarche,**
- **le jugement (si séparation).**

Une première commission d'affectation a lieu courant avril / mi-mai. Vous êtes avisés au plus vite afin de prendre rendez-vous avec la directrice (ou le directeur de l'école).

## LA CARTE PASS

Ce dispositif a pour but de faciliter l'accès aux loisirs culturels et sportifs sur la commune. Il concerne les enfants de 4 à 18 ans. Le PASS peut être utilisé auprès des associations de la ville partenaires. Une partie des frais d'inscription d'une activité est prise en charge par la Mairie selon un barème déterminé en fonction du quotient familial. L'aide est plafonnée à 200 € par an et par enfant.

Les pièces à fournir sont :

- **le livret de famille,**
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf feuilles d'impôt),**
- **le numéro CAF,**
- **une photo d'identité de l'enfant.**

### RECAPITULATIF DES MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

<b>AIC Matin</b>	Inscription ou annulation > la veille avant 15 h
<b>Repas</b>	Inscription ou annulation > la veille avant 10 h (jours ouvrés)
<b>AIC Soir</b>	Inscription ou annulation > le jour même avant 15 h
<b>Repas du Mercredi ou Mercredi avec ou sans repas</b>	Inscription ou annulation > le mercredi moins 8 jours (ex : pour le mercredi 10 juin, faire la demande au plus tard le mardi 2 juin avant 17 h)
<b>Vacances</b>	Début des inscriptions 5 semaines avant le 1 <sup>er</sup> jour des vacances (et cela pendant 2 semaine uniquement)

# Guichet Unique familles

Le Guichet-Unique a pour principale mission de renseigner et de simplifier les démarches du public auprès des services liés à l'enfant de 3 à 17 ans :

- **les inscriptions scolaires,**
- **les inscriptions / annulations :**
  - ◆ au restaurant scolaire,
  - ◆ à l'AIC du matin et du soir,
  - ◆ à l'ALSH :
    - du mercredi après-midi
    - des petites et grandes vacances
- **les cartes PASS.**

Les inscriptions et annulations à de nombreux services peuvent se faire directement sur le site internet de la Mairie. N'hésitez pas à nous demander vos codes d'accès.

Ce document est un résumé des différents règlements, vous pouvez les consulter pour avoir plus de détails sur le site internet de la Mairie, onglet Mon quotidien, rubrique Enfance et Guichet Unique ou directement au Guichet-Unique.



**Guichet Unique**

5, rue de Belfort - Grenade  
Tél : 05 61 37 66 12

**GRENADE**  
SUR GARONNE

## AIC Matin et Soir

L'inscription peut être occasionnelle ou régulière (ex. tous les mardis). Les modifications sont possibles au plus tard avant 15h pour :

- **l'AIC du soir même,**
- **l'AIC du lendemain matin.**

Passé ce délai les modifications ne sont pas prises en compte.

Horaires :

- **AIC matin :**  
**de 7 h à 8 h 35 (La Bastide/JC. Gouze)**  
**de 7 h 30 à 8 h 50 (St-Caprais)**
- **AIC soir :**  
**de 16 h à 19 h (La Bastide/JC. Gouze)**  
**de 15 h 45 à 18 h 30 les lundis et vendredi**  
**de 16h à 18h30 les mardis et jeudis (St-Caprais)**

## RESTAURANT SCOLAIRE

L'inscription peut être occasionnelle ou régulière. Les modifications sont possibles jusqu'à la veille avant 10h (cela s'applique aussi aux jours de grève et aux absences des enseignants).

Passé ce délai les modifications ne sont pas prises en compte.

Si vous annulez un repas, celui-ci n'est plus en commande instantanément. Aussi, pour le réserver de nouveau, vous devez appeler le Guichet Unique.

## ALSH MERCREDI 3-10 ans (CM1)

L'inscription peut être occasionnelle ou régulière (tous les mercredis), après-midi avec ou sans repas.

Votre enfant peut également rester uniquement à l'école pour le repas.

Les inscriptions ou modifications sont clôturées le mardi à 17 h pour le mercredi de la semaine en 8 (ex : j'ai jusqu'au 2 juin pour inscrire mon enfant au centre du 10 juin). Aucune inscription n'est prise en compte passé ce délai.

- **votre enfant prend uniquement son repas à l'école :**

Il déjeune dans son école où vous devrez le récupérer après le repas entre 13h15 et 13h45 (sauf pour ceux de St-Caprais et d'Ondes qui déjeunent à La Bastide).

- **votre enfant reste au centre l'après-midi après le repas :**

Votre enfant restera sur son école sauf pour ceux de St Caprais et Ondes qui iront à La Bastide et ceux de Dieuzaide à J.C Gouze.

- **votre enfant vient uniquement l'après-midi :**

Vous devez l'amener sur son école entre 13h15 et 13h45 (sauf St-Caprais et Ondes qui vont à La Bastide et Dieuzaide à J.C Gouze).

## ALSH MERCREDI PRE-ADOS 10-17 ans

### Pré-ados 10-14 ans (à partir du CM2)

Les inscriptions ou annulations sont clôturées le mardi à 17h pour le mercredi de la semaine qui suit. Aucune inscription n'est prise en compte passé ce délai.

### Ados 15-17 ans

Des actions ponctuelles tout au long de l'année organisées par le Service Sport-Jeunesse sont proposées aux jeunes. Ceux qui sont intéressés devront se rapprocher du Service Sport-Jeunesse ou du Guichet-Unique.

## PETITES ET GRANDES VACANCES

Les inscriptions commencent 5 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances et cela pendant 2 semaines. Aucune inscription n'est prise en compte passé les délais impartis.

**Attention : les places sont limitées pour les Préados.**

### Modifications :

Le délai passé, seules les demandes d'annulation justifiées par un certificat médical sont prises en compte (**après avoir appelé le Guichet-Unique le jour J**).

Pour le mois d'août les inscriptions débutent en même temps que celles de juillet et se terminent en même temps (donc 2 semaines).

## TARIFS

Vous trouverez les tarifs sur le site de la Mairie de Grenade : onglet "Mon quotidien", rubrique "Tarifs des services communaux".

## Guichet Unique

5, rue de Belfort - Grenade  
Tél : 05 61 37 66 12

